

1 actes-etat-civil.fr : toutes les démarches d'état civil en ligne en un seul clic

Depuis juin 2006, le téléservice de demande d'actes d'état civil propose de faire sa demande d'acte de naissance en ligne. Bilan : le site acte-naissance.fr reçoit 9 300 demandes d'actes par jour, qui sont transmises et traitées par les communes déjà adhérentes.

La demande d'acte de naissance en ligne est la démarche la plus utilisée par les internautes sur le portail administration24h24.gouv.fr ! Et pour cause : chaque année, environ 7 millions de demandes d'actes d'état civil sont formulées par les usagers.



Depuis novembre 2007, les fonctionnalités du téléservice ont été étendues aux demandes d'actes de mariage et d'actes de décès. Encore plus de raisons pour votre commune de mettre en place un téléservice utile, efficace et gratuit !



Actes
d'état civil →
en ligne

Acte
de naissance

+

Acte
de mariage

+

Acte
de décès

Toutes vos demandes d'état civil en 1 clic



2 Une innovation majeure pour vos administrés, une tâche simplifiée pour les agents

→ Pour vos administrés, actes-etat-civil.fr c'est :



- un accès gratuit, simple d'utilisation et sécurisé pour demander des copies intégrales ou des extraits d'actes de naissance, de mariage et de décès
- un accompagnement des citoyens français nés à l'étranger par une redirection vers le site du ministère des Affaires étrangères
- une aide en ligne pour faciliter la saisie du formulaire

→ Pour les agents de votre commune, un travail facilité :

- les échanges de données avec les usagers sont sécurisés
- les données sont normalisées au travers du formulaire en ligne, qui intègre des contrôles de conformité des informations saisies et vérifie que l'ensemble des renseignements nécessaires au traitement de la demande sont présents. Le temps de traitement des demandes par les collectivités est ainsi optimisé
- la prise en charge des demandes est simplifiée grâce à leur mise à disposition par mail sécurisé, ou par une interface web simple et ergonomique, accessible à partir de tout poste disposant d'un navigateur Internet standard
- l'intégration des demandes dans les applications de gestion garantit par ailleurs d'importants gains de productivité au service d'état civil

3 Comment inscrire ma commune ?

→ Ce téléservice offre une solution clé en main et à la carte.

Mon profil	Les modalités pour la commune
Ma commune dispose déjà d'un service en ligne proposant la demande d'actes d'état civil en ligne	Je fais référencer mon service auprès du téléservice actes-etat-civil.fr  Se munir du numéro SIRET et du numéro INSEE de la commune
Ma commune souhaite utiliser l'ensemble des services proposés par le site actes-etat-civil.fr	Je demande mon adhésion auprès du téléservice  Se munir du numéro SIRET et du numéro INSEE de la commune
Ma commune ne souhaite pas traiter les demandes d'acte d'état civil par voie électronique	Je peux cependant faire référencer ma commune pour actualiser les coordonnées de ma mairie affichées par le téléservice